

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 mai 2012

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 14 mai 2012**

**2012 DAC 335** Subvention à l'association Institut de Théologie Orthodoxe (19e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012 par lequel le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Institut de Théologie Orthodoxe, 93, rue de Crimée (19<sup>e</sup>) ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association Institut de Théologie Orthodoxe Saint Serge afin de lui permettre de poursuivre son atelier de chant byzantin slave en 2012 (2012\_03249 / 25901). Son siège social est situé 93, rue de Crimée (19<sup>e</sup>).

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2012, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.